



Modalités de mariage franco tunisien

Par Visiteur

Bonjour

je suis française et je désire me marier avec un tunisien qui vit en tunisie.

j'ai fais la demande de capacité de mariage et j'aimerais savoir si qqun peut m'aider pour accélérer les procédures ou s'il peut venir en france pour que l'on se marie (avec un visa projet de mariage ?).

Par Visiteur

Bonjour Madame

Votre fiancé peut tout à fait venir en France avec un visa court séjour en vue de se marier. Il devra par contre une fois le mariage prononcé rentrer en Tunisie afin de solliciter un visa long séjour pour pouvoir vivre avec vous en France.

Cordialement

Par Visiteur

Mais il faut savoir que le gouvernement tunisien ne délivre pas de court séjour facilement. il y a t'il un moyen pour moi d'avoir la capacité de mariage plus rapidement ?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Malheureusement non. L'obtention de documents administratifs est toujours très longue et aucune procédure permet d'accélérer bien que je comprenne votre empressement à vous marier.

Cordialement

Par Visiteur

Concernant le contrat de mariage séparation de biens, comment dois-je procéder ?

Par Visiteur

Bonsoir Madame

Vous devez aller avec votre futur époux devant le notaire et faire établir le contrat.

Cordialement

Par Visiteur

Avez vous une idée du prix svp ?

Est-il possible que je me marie avec lui en france s'il a un visa ? peut-il rester après le mariage ou doit il obligatoirement repartir ?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Avez vous une idée du prix svp ?

Cela varie d'un notaire à l'autre et en fonction des biens compris dans l'acte.

Est-il possible que je me marie avec lui en France s'il a un visa ?

Oui bien sur s'il obtient un visa vous pouvez vous marier en France.

peut-il rester après le mariage ou doit il obligatoirement repartir ?

Malheureusement il devra retourner dans son pays une fois le mariage prononcé afin de solliciter un visa long séjour.

Cordialement